

# 2015

Rapport de gestion  
Groupe Mutuel Prévoyance GMP

**Groupe Mutuel**<sup>®</sup>

PRÉVOYANCE PREVIDENZA VORSORGE

# Impressum

**Layout**

**Impression**

**Photos**

**Editeur**

Marketing

Glasson Imprimeurs Editeurs SA, Bulle

Thinkstock

Groupe Mutuel Prévoyance GMP, Sion

# Sommaire

<b>Le mot du Conseil de fondation</b>	6
<b>Développement des affaires</b>	8
<b>Administration de la fondation</b>	9
<b>Politique de placements</b>	11
<b>Résultat de l'exercice</b>	14
<b>Comptes annuels 2015</b>	16
<b>Annexe aux comptes annuels 2015</b>	20
<b>Rapport de l'organe de révision</b>	40

# Groupe Mutuel Prévoyance GMP

Rapport de gestion 2015  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015  
à l'Assemblée générale des délégués  
du 14 juin 2016.

## Organisation

### Conseil de fondation (dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015)

Mme Karin Perraudin, Présidente <sup>1</sup>  
M. Patrick Varone, Vice-Président <sup>2</sup>  
Me Dominique Amaudruz, Membre <sup>1</sup>  
M. Stéphane Roduit, Membre <sup>2</sup>  
M. Antonio Rosafio, Membre <sup>2</sup>  
M. Thierry Rosset, Membre <sup>1</sup>

### Représentants du fondateur

M. Fabio Naselli Feo, Secrétaire hors conseil  
M. Urs Schwaller

### Administrateur

Groupe Mutuel, Martigny

### Organe de révision

Ernst & Young SA, Lausanne

### Expert

allea SA, M. Christian Rey, Lausanne

<sup>1</sup> Représentant des employeurs

<sup>2</sup> Représentant des employés

# 1

## Le mot du Conseil de fondation

### Une retraite performante en point de mire

En 2015, certains pays ont vu leur situation économique s'affermir, avec un rythme de croissance et une création d'emplois retrouvés aux Etats-Unis, alors que l'Europe s'est contentée d'une reprise plus modeste. D'autres, les pays émergents en tête, ont subi de plein fouet la pression de la chute des cours des matières premières. En Suisse, la décision de la Banque nationale (BNS) de renoncer à soutenir l'euro face au franc suisse, accompagnée de l'introduction de taux négatifs sur les comptes bancaires débouchant sur des rendements obligataires de la Confédération négatifs pour la première fois de l'histoire, ont emmené les investisseurs dans des zones encore inconnues jusque-là. Les incertitudes macro-économiques et d'importantes tensions géopolitiques à travers le monde se sont parfois superposées, au gré des événements, et ont encore alimenté une volatilité déjà marquée des marchés financiers.

C'est dans cet environnement particulièrement complexe qu'il a fallu mettre en œuvre les activités d'investissement des capitaux de prévoyance de nos assurés. Après les généreuses contributions des marchés enregistrées depuis 2012, il a fallu se contenter de revenus plutôt modestes, voire de résultats négatifs, issus de l'évolution des devises. L'immobilier et le marché suisse neutralisent néanmoins les pertes de valeurs des autres véhicules de placement, pour placer la performance annuelle à un niveau proche de zéro.

Une politique de gestion guidée, en priorité, par la prudence permet de conserver une situation saine et parfaitement équilibrée, tout en faisant profiter nos assurés d'une part des réserves accumulées durant les années de hauts rendements. Ainsi, ils recevront à nouveau en 2016 une attribution d'excédent sous la forme d'une majoration de la rémunération des comptes de vieillesse. La rémunération 2015 était composée de l'intérêt minimal de 1.75% et d'un excédent issu des résultats de l'exercice précédent de 3.25%, soit un intérêt total de 5%. Pour 2016, l'intérêt minimal légal de 1.25% sera complété d'une majoration de 1.5% provenant des fonds libres, soit un total de 2.75%. Cette décision, dûment réfléchie, s'inscrit dans une volonté d'amélioration régulière de la rémunération en faveur de nos assurés tout en conservant un niveau de provisions et de réserves suffisant.

Après la constitution d'une provision pour le versement de cette rémunération extraordinaire, le degré de couverture reste fermement positionné à 118.1% au 31 décembre 2015.

Durant cet exercice 2015, la composition du Conseil de fondation a évolué. Cette nouvelle organisation s'inscrit dans la continuité et dans la volonté de poursuivre la stratégie retenue jusqu'alors et qui a fait le succès du Groupe Mutuel Prévoyance. Nous savons que nos clients partagent notre vision d'une prévoyance à la fois solide et généreuse envers nos assurés. Nous mettrons tout en œuvre pour les satisfaire et répondre aux niveaux d'attente les plus élevés.

Il nous tient à cœur de remercier l'ensemble de notre fidèle clientèle pour la confiance qui nous est témoignée. Nous souhaitons également remercier chacun de nos collaborateurs pour la compétence avec laquelle ils prennent en charge chaque jour les demandes de nos clients et l'attention qu'ils leur réservent.

Martigny, le 31 mars 2016  
Pour le Conseil de fondation



**Karin Perraudin**  
Présidente



**Patrick Varone**  
Vice-Président

## 2 Développement des affaires

### Le client au cœur de nos préoccupations

En 2015, 205 entreprises se sont affiliées auprès du Groupe Mutuel Prévoyance. En provenance de différentes régions de Suisse, ces nouveaux clients sont accompagnés par un conseiller d'entreprise spécialisé dans le domaine du 2<sup>e</sup> pilier pour leurs démarches d'affiliation. Ils se voient ensuite attribuer un gestionnaire administratif qui aura pour mission de répondre dans les meilleurs délais à toutes leurs demandes.

Cette approche personnalisée rencontre un grand succès auprès des employeurs et de leur personnel, qui relèvent, année après année, la qualité de la relation de proximité qu'ils peuvent ainsi établir, ce qui renforce la confiance dans leur institution de prévoyance.

### Evolution des nouvelles affiliations

Au 31 décembre 2015, 1'703 entreprises sont affiliées. Elles ont occupé 11'978 assurés actifs au cours de l'exercice.

	2015	2014
Entreprises affiliées au 31.12.	1'703	1'679
Personnes assurées durant l'exercice	11'978	11'836

Cette croissance se reflète également dans la progression régulière du total du bilan, alors que le total des cotisations enregistre un léger fléchissement par rapport à l'exercice précédent.

en mio de Fr.	2015	2014
Cotisations des employés et employeurs	80.6	82.7
Total du bilan	812.9	795.9

## 3 Administration de la fondation

### Statuts et règlement de prévoyance

Une refonte des dispositions statutaires a été menée afin de répondre au mieux aux nouvelles dispositions légales entrées en vigueur lors de la réforme structurelle de la prévoyance. La responsabilité du Conseil de fondation en tant qu'organe suprême a été accrue et les rôles des différents partenaires ont été précisés.

Entérinés le 26 novembre 2015 par l'Autorité de surveillance, ces statuts entrent en force à cette même date.

Le règlement de prévoyance a également fait l'objet d'une refonte importante, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il prend désormais mieux en compte les modes de vie modernes, en introduisant dans ce contexte quelques dispositions nouvelles, par exemple la couverture des congés non payés.

Le règlement d'administration, le règlement d'élection et le règlement de placement ont également fait l'objet de différentes mises à jour, de moindre importance.

### Organe de révision et Expert agréé

Dans un environnement en perpétuelle évolution, le Conseil de fondation a souhaité s'entourer des meilleurs partenaires pour la surveillance de la fondation.

Le mandat d'organe de révision a été attribué à la société Ernst & Young SA, à Lausanne, sous la responsabilité de M. Blaise Wägli.

Le mandat d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle a été confié à la société allea SA à Zurich, sous la responsabilité de M. Christian Rey à Lausanne. Dès la confirmation de son mandat, l'expert a procédé à une expertise technique sur les comptes au 31 décembre 2014. Ses constats sont indiqués dans l'annexe, sous le point 5.7. Il conclut son rapport en relevant que la fondation est en mesure de remplir toutes ses obligations légales et celles excédant les exigences minimales, envers les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes.

## Paramètres techniques de la longévité

Le nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse en croissance constante, l'espérance de vie à la retraite qui ne cesse d'augmenter et le niveau historiquement bas des taux d'intérêt constituent autant de paramètres qu'il s'agit de prendre en considération dans les projections futures. Actuellement, une partie des réserves constituées lors du départ à la retraite d'un nouveau bénéficiaire de rentes viagères doit être financée par le résultat de l'exercice ou les fonds libres disponibles. Le projet de réforme légale Prévoyance vieillesse 2020 envisage un rééquilibrage partiel entre les promesses de rentes et les sommes disponibles pour leur financement, avec une réduction envisagée du taux de conversion minimal.

Un taux technique de 2.5% a été utilisé dans le calcul des réserves liées à la longévité depuis le 31 décembre 2013. Afin de mieux prendre en considération le niveau particulièrement bas des intérêts actuels, l'abaissement de ce taux technique à 2.25% a été décidé pour les calculs à partir du 31 décembre 2015. Les provisions techniques liées à la longévité seront renforcées par cette mesure.

En parallèle, pour garantir une solution de prévoyance fiable pour l'ensemble des assurés, il est important d'équilibrer les prestations offertes aux nouveaux retraités avec les bases techniques disponibles. Des promesses de nouvelles rentes trop élevées devraient être financées par les générations futures, raison pour laquelle les taux appliqués sur l'avoir accumulé au moment de la retraite pour le convertir en rentes viagères ont été adaptés en conséquence, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, comme suit:

Taux de conversion	Part minimale LPP	Taux de conversion Base LPP 2010 2.25%
Homme - 65 ans	6.8%	5.544%
Femme - 64 ans	6.8%	5.688%

Le nombre de nouveaux retraités a continué de progresser en 2015, mais le rapport entre assurés actifs et retraités reste toujours très équilibré.

	2015	2014
Nombre de rentes de vieillesse au 31.12	260	236
Ratio assurés actifs / retraités	36.5	41.7

# 4 Politique de placement

## Evolution économique

L'année 2015 a débuté avec la décision choc de la Banque nationale suisse (BNS) d'abandonner le taux plancher euro/franc suisse et d'introduire des taux d'intérêt négatifs sur les comptes à vue ouverts par les banques auprès d'elle. Cette décision s'est immédiatement répercutée sur le cours de l'euro, le marché des actions suisses et l'évolution des rendements obligataires libellés en francs suisses. L'impact sur l'économie suisse s'est matérialisé dès le premier trimestre, et, après un taux de croissance du PIB de 1.9% en 2014, cet indice n'affiche qu'une plus-value de 0.9% en 2015.

En Europe, la hausse des baromètres de confiance des ménages et de l'industrie est venue s'ajouter à l'amélioration des indices d'achats manufacturiers. Le taux de chômage a reculé en 2015 pour atteindre son plus bas niveau depuis plus de quatre ans, s'établissant à 10.5%, en repli de 1.6% par rapport au pic atteint en mars 2013. La baisse du coût de l'énergie couplée à une baisse de l'euro par rapport au dollar a permis d'améliorer la demande intérieure, alors que les tensions géopolitiques et la crise migratoire n'ont eu pour l'instant que des effets limités. La croissance économique s'établit à 1.5%, en amélioration par rapport à 2014 (0.8%).

Aux Etats-Unis, la force du dollar et le plongeon des cours du pétrole et du gaz naturel ont accentué les pressions exercées sur les entreprises exportatrices et actives dans le domaine de l'énergie. Les dépenses des ménages, les ventes de véhicules et la bonne tenue de l'immobilier sont toutefois restées des soutiens importants à la croissance. La propension à la dépense des ménages est demeurée soutenue par les créations d'emplois et par une hausse des salaires. Cette situation a poussé la Réserve fédérale américaine à augmenter le niveau de son taux directeur de 0.25% en décembre. Ce mouvement est le premier depuis sept ans de taux proches de zéro en vigueur aux Etats-Unis. Avec une croissance du PIB de 1.8%, l'activité reste en dessous de sa moyenne à long terme et est sensiblement inférieure à celle enregistrée en 2014 (2.3%).

L'évolution du cours des matières premières énergétiques a pesé lourdement sur le développement économique de nombreux pays (Brésil, Australie, Russie, etc.). Le ralentissement annoncé par la Chine et la dévaluation de sa monnaie au mois d'août ont en outre pesé sur de nombreux pays émergents. La croissance économique chinoise devrait s'établir à 6.8% en 2015, soit son niveau le plus bas depuis plus d'une décennie.

La politique monétaire des banques centrales, en vigueur depuis 2010, ne porte pas ses fruits. L'inflation reste inexistante, voire négative dans de nombreux pays, et l'argent gratuitement offert ne circule pas dans l'économie réelle. Les nombreuses tensions géopolitiques (Ukraine, crise migratoire en Europe, relations turco-russes, référendum probable en Angleterre (Brexit), montée des partis populistes, etc.) et financières (bulle immobilière et des crédits en Chine, production de pétrole, hausse des rendements des obligations spéculatives, etc.) laissent augurer d'une année 2016 difficile.

## Marchés des actions

Les marchés des actions ont connu des fortunes très diverses durant la première moitié de 2015. Le marché suisse a reculé de 15% suite aux annonces de la BNS en janvier, avant de retrouver son niveau le plus haut au début août. Les actions européennes ont progressé de manière sensible depuis le début de l'année, également jusqu'au mois d'août, alors que les actions américaines ont évolué latéralement jusqu'à cette date. Une première correction d'importance a eu lieu en août, lors de l'annonce d'une baisse de la croissance économique attendue par la Chine. Cette correction a duré jusqu'à fin septembre, puis les marchés se sont repris jusqu'à l'annonce de la hausse des taux directeurs américains en décembre.

Durant l'exercice sous revue, les performances ont été très contrastées selon les zones géographiques. Les pays émergents ont affiché une performance négative de -17% en monnaies locales, entraînés par les doutes sur la croissance économique chinoise et la poursuite de la baisse des prix des matières premières. L'Europe enregistre une modeste hausse de 5.2%, les indicateurs économiques démontrant une légère amélioration en termes d'emploi et de consommation. Les Etats-Unis ont enregistré une performance négative de 1.1%, alors que la Suisse, malgré le choc de janvier 2015, a pu dégager une performance positive de 2.2%.

L'exposition globale en actions se situe à 34.6% en fin d'année, soit 3.6% au-dessus de l'allocation stratégique. Les différentes opérations effectuées durant l'exercice, ainsi qu'un choix cohérent des secteurs économiques, ont permis de dégager un résultat de 5.43% en actions suisses, à comparer avec 2.2% pour l'indice de référence, et de -5.26% en actions étrangères à comparer avec -5.22% pour l'indice de référence (résultats en francs suisses).

## Marché des obligations

La divergence de politique monétaire entre les grandes banques centrales pourrait avoir atteint un sommet en 2015. Alors que la Réserve fédérale américaine a débuté un cycle de resserrement des taux, la Banque centrale européenne a augmenté le niveau de ses interventions sur le marché des obligations, et la Banque du Japon pourrait encore donner un coup d'accélérateur en 2016. La BNS a quant à elle confirmé sa politique de taux négatifs, en n'excluant pas une aggravation de cette pénalité.

Les tensions géopolitiques et la crainte de défauts de paiement pouvant se matérialiser dans le secteur énergétique et le secteur bancaire ont à nouveau incité les investisseurs à se tourner vers les valeurs refuges que constituent les Etats allemand, américain et suisse. Les rendements obligataires de ces débiteurs, ainsi que ceux des emprunteurs de premier rang, ont connu une nouvelle chute en 2015. Le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans termine ainsi l'année à -0.06% alors qu'à fin 2014, il s'affichait encore à 0.32%.

Dans ce contexte, la performance annuelle des obligations en francs suisses de la fondation s'établit à 1.72%, en ligne avec son indice de référence.

## Marché des devises

La BNS ayant abandonné la défense de l'euro contre le franc suisse, notre devise nationale s'est envolée face à la majeure partie des devises. Si le dollar américain a pu compenser sa perte de valeur, il n'en est pas de même pour l'euro et la livre sterling. Les monnaies émergentes ont par ailleurs souffert de la dégradation de leur situation économique due en grande partie à l'évolution du prix des matières premières.

Les obligations étrangères n'ont ainsi pas pu récupérer entièrement la perte due à la hausse du franc suisse générée par la BNS, et affichent un résultat de -5.28%, à comparer avec -6.09% pour son indice de référence. L'exposition de la fondation dans ce segment se monte à 7.02% au 31 décembre 2015.

## Immeubles

Un nouvel immeuble a intégré le portefeuille de la fondation en 2015, pour une valeur de 21.4 millions de francs. Le parc immobilier est composé de 16 objets pour une valeur de 91.49 millions. Y compris les fonds de placement immobiliers en portefeuille, le résultat s'élève à 2.24%. Ce résultat a été impacté par la correction de valeur d'un des immeubles, totalisant 1.98 million. Un immeuble acheté durant l'exercice 2015 sera livré au début 2016, pour un montant de 9.4 millions.

## Résultat des activités d'investissement

La gestion des différents types d'actifs durant l'année 2015 a permis au Groupe Mutuel Prévoyance de dégager un rendement des capitaux de -0.02% net de frais, tout en maîtrisant la volatilité du portefeuille. A titre de comparaison, l'indice des caisses de pension calculé par Swisscanto affiche une performance de 0.7%. La différence de résultat provient essentiellement de la sous-pondération des immeubles, ainsi que de la correction de valeur d'un des immeubles du portefeuille, amputant la performance de 0.3%.

# 5 Résultat de l'exercice

Les apports provenant de cotisations et prestations d'entrée s'élèvent à Fr. 145'382'044.– et comprennent notamment Fr. 80'569'046.– de cotisations des salariés et des employeurs, ainsi que Fr. 57'161'869.– d'apports de libre passage en faveur des assurés et Fr. 5'238'123.– de rachats effectués.

Les prestations réglementaires versées durant l'exercice s'élèvent à Fr. 12'260'889.–. Les rentes de vieillesse versées atteignent Fr. 3'821'451.–, alors que les prestations en capital à la retraite sont de Fr. 3'481'998.–. Les prestations en capital au décès se montent à 2'434'954.–. Les prestations de libre passage versées en cas de sortie d'assurés s'élèvent à Fr. 164'624'177.–.

Les provisions techniques liées à la longévité ont été ajustées à l'effectif des assurés, ainsi qu'à la réduction du taux technique à 2.25%, pour un total de Fr. 2'559'674.–. Les réserves mathématiques des bénéficiaires de rentes de vieillesse sont renforcées de Fr. 896'198.– en raison de cette réduction du taux technique.

La rémunération des capitaux d'épargne au taux légal de 1.75% et la majoration d'intérêt de 3.25% provenant de la distribution du résultat 2014 représentent une charge d'intérêt de l'exercice de Fr. 27'599'956.–, dont Fr. 18'100'000.– ont fait l'objet d'une provision dans les comptes de l'exercice précédent. Une provision de Fr. 8'800'000.– est constituée pour l'attribution d'une part des fonds libres disponibles sous la forme d'un intérêt supplémentaire de 1.5% porté sur les comptes individuels des assurés en 2016.

Le résultat net des activités de placement présente un résultat négatif de Fr. 721'642.–.

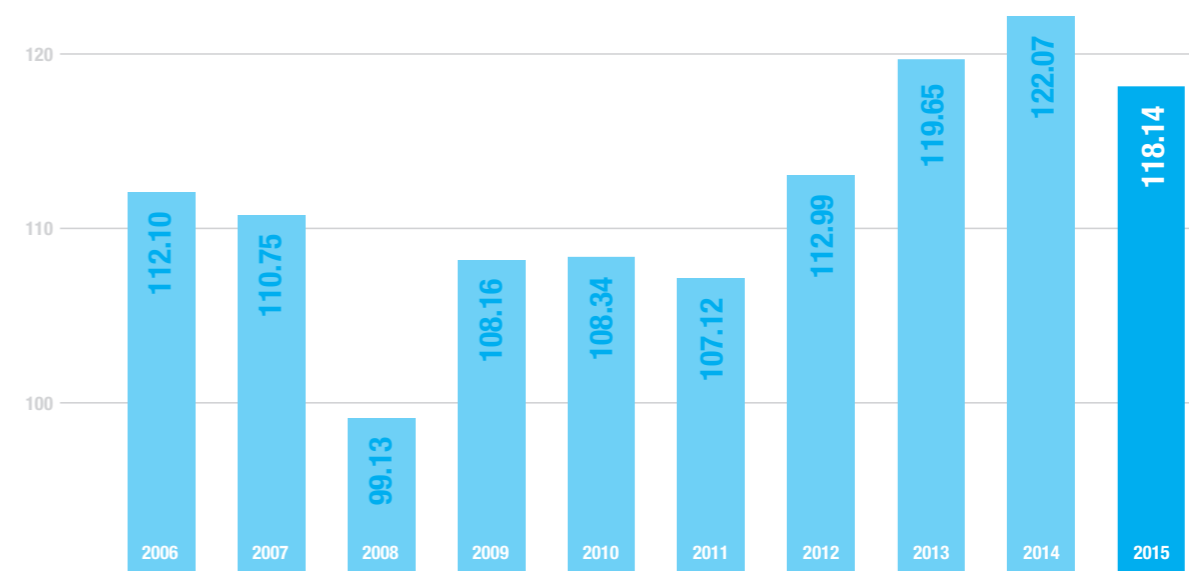
Les frais administratifs s'élèvent à Fr. 5'847'479.– et se réduisent légèrement en proportion des cotisations encaissées, passant de 7.3% à 7.26%.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur déterminé par le règlement de placement se positionne à 11.02% des fonds liés, contre 11.15% à la fin de l'exercice précédent. Ce taux, appliqué sur des fonds liés en croissance, demande une attribution de Fr. 2'800'000.– à la réserve.

L'excédent de charges de l'exercice 2015 s'élève à Fr. 20'466'618.–. Il est porté en diminution des fonds libres au bilan, dont le solde se monte désormais à Fr. 44'570'723.–.

Au 31 décembre 2015, le Groupe Mutuel Prévoyance affiche toujours un solide degré de couverture de 118.14%. Le total du bilan atteint Fr. 812'867'153.–.

Evolution du degré de couverture sur 10 ans







# Comptes annuels 2015

## Bilan au 31 décembre 2015

Actif en CHF	31.12.2015	31.12.2014
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire	53'801'156	44'038'385
Titres	615'468'792	618'936'739
Immeubles	97'168'019	74'461'898
Immeuble en construction	8'355'902	2'838'902
<b>Placements</b>	<b>774'793'870</b>	<b>740'275'924</b>
<b>Liquidités opérationnelles</b>	<b>22'446'202</b>	<b>43'759'526</b>
Comptes-courants des employeurs	9'131'837	7'127'532
Ducroire	-100'000	-100'000
Assurances	2'121'023	267'827
Autres créances	793'572	898'464
<b>Réalisables</b>	<b>11'946'432</b>	<b>8'193'823</b>
Intérêts courus	2'753'780	3'001'991
Actifs transitoires	926'870	656'946
<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>3'680'650</b>	<b>3'658'937</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>812'867'153</b>	<b>795'888'209</b>

Passif en CHF	31.12.2015	31.12.2014
Prestations de libre passage et rentes	58'222'556	57'997'981
Autres dettes	76'813	723'708
<b>Engagements</b>	<b>58'299'369</b>	<b>58'721'689</b>
Primes encaissées d'avance	4'578'379	2'010'398
Passifs transitoires	5'230'813	4'480'243
<b>Comptes de régularisation passif</b>	<b>9'809'192</b>	<b>6'490'642</b>
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	4'329'822	4'279'281
<b>Réserves de cotisations des employeurs</b>	<b>4'329'822</b>	<b>4'279'281</b>
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	584'468'745	556'888'498
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	20'872'904	9'367'470
Fonds liés des entreprises	2'291'596	2'938'161
Provision pour écart de taux de conversion	8'383'801	6'715'127
Provision pour augmentation de l'espérance de vie	626'000	234'000
Autre provision technique	1'315'000	816'000
Provision pour intérêts supplémentaires	8'800'000	18'100'000
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>626'758'046</b>	<b>595'059'256</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>69'100'000</b>	<b>66'300'000</b>
Fonds libres	65'037'341	50'346'922
Excédent de charges / produits	-20'466'618	14'690'419
<b>Capital de fondation / Fonds libres</b>	<b>44'570'723</b>	<b>65'037'341</b>
<b>Total du passif</b>	<b>812'867'153</b>	<b>795'888'209</b>

## Compte d'exploitation de l'exercice 2015

en CHF	2015	2014
Cotisations des salariés	35'776'654	36'397'000
Cotisations des employeurs	44'792'392	46'336'677
Prélèvements de la réserve de cotisations des employeurs	-727'610	-513'499
Rachats	5'238'123	5'891'723
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs	757'153	521'523
Subsides du Fonds de garantie	450'113	444'327
<b>Cotisations et apports</b>	<b>86'286'825</b>	<b>89'077'751</b>
Apports de libre passage	57'161'869	81'140'642
Attributions en cas de reprise d'assurés:		
- à la réserve de fluctuation de valeur	351'373	0
- aux fonds libres	12'040	2'853
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	1'569'936	2'215'572
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>59'095'219</b>	<b>83'359'067</b>
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>145'382'044</b>	<b>172'436'818</b>
Rentes de vieillesse	-3'821'451	-3'206'187
Rentes de survivants	-323'289	-275'952
Rentes d'invalidité	-1'303'000	-1'224'645
Autres prestations réglementaires liées à la retraite	-896'198	-968'638
Prestations en capital à la retraite	-3'481'998	-19'529'116
Prestations en capital au décès	-2'434'954	-818'015
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-12'260'889</b>	<b>-26'022'553</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	-164'624'177	-161'927'511
Transferts de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	-672'141	-1'441'464
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-3'791'420	-4'189'361
Subsides du Fonds de garantie en faveur des entreprises	-441'844	-431'242
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-169'529'581</b>	<b>-167'989'578</b>
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-181'790'471</b>	<b>-194'012'130</b>
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	56'522'160	41'220'707
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance retraités	-10'502'429	-8'508'148
Dissolution / constitution de provisions techniques	-1'907'842	859'453
Rémunération du capital épargne	-18'297'796	-27'518'228
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	-29'543	-8'024
<b>Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>	<b>25'784'550</b>	<b>6'045'760</b>

en CHF	2015	2014
Prestations d'assurance	7'148'711	6'184'679
Parts aux bénéficiaires des assurances	31'807	11'514
<b>Produits de prestations d'assurance</b>	<b>7'180'518</b>	<b>6'196'193</b>
Primes de risque	-6'547'718	-6'410'424
Primes pour frais de gestion et renchérissement	-865'357	-850'916
Cotisations au Fonds de garantie	-306'506	-309'860
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-7'719'582</b>	<b>-7'571'200</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-11'162'940</b>	<b>-16'904'559</b>
Produit net des liquidités et placements sur le marché monétaire	-815'345	376'865
Produit net des titres	707'699	44'573'073
Produit net des immeubles détenus	4'070'791	3'863'721
Variation de valeur des immeubles	-2'310'198	-356'617
Intérêts sur la réserve de cotisations des employeurs	-20'998	-30'464
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	-2'161	-4'191
Divers produits d'intérêts	188'015	240'405
Frais de gestion de la fortune	-2'539'446	-2'151'366
<b>Résultat net des placements</b>	<b>-721'642</b>	<b>46'511'426</b>
Dissolution / constitution de provision pour pertes sur débiteurs	0	470'000
<b>Dissolution / constitution de provisions non techniques</b>	<b>0</b>	<b>470'000</b>
Produits divers	65'444	53'932
<b>Autres produits</b>	<b>65'444</b>	<b>53'932</b>
Administration générale	-3'454'965	-3'576'708
Marketing et publicité	-1'202'013	-1'241'005
Courtages	-1'149'622	-1'149'144
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-21'690	-57'564
Autorités de surveillance	-19'190	-15'960
<b>Frais d'administration</b>	<b>-5'847'479</b>	<b>-6'040'380</b>
<b>Excédent de charges / produits avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>-17'666'618</b>	<b>24'090'419</b>
<b>Constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>-2'800'000</b>	<b>-9'400'000</b>
<b>Excédent de charges / produits</b>	<b>-20'466'618</b>	<b>14'690'419</b>

# 7

# Annexe aux comptes annuels 2015

## 1. Bases et organisation

### 1.1. Forme juridique, but et siège social

Le Groupe Mutuel Prévoyance est une institution de prévoyance, de siège social à Sion, créée sous la forme d'une fondation au sens des articles 111 et 113 de la Constitution fédérale. La fondation est régie par les statuts et ses règlements d'exécution, ainsi que par la disposition constitutionnelle qui précède, les articles 80 et suivants du Code civil suisse du 10 décembre 1907, la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982 et, de manière plus générale, les autres dispositions prévues en la matière par le droit fédéral et celui du canton du Valais. Elle a pour but de se mettre, comme institution de prévoyance, à la disposition des employeurs, de servir aux assurés des prestations de vieillesse, d'invalidité, de décès conformément au règlement, aux plans de prévoyance et aux dispositions légales régissant la prévoyance professionnelle.

### 1.2. Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La fondation est enregistrée sous le numéro 304'083 auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale et du Fonds de garantie LPP.

### 1.3. Acte de fondation et règlements

Acte de fondation du 19 août 1994

Statuts du 11 juin 2015

Règlement de prévoyance du 10 décembre 2014

Règlement d'administration du 12 mars 2015

Règlement de placement du 12 mars 2015

Règlement d'élection du 11 juin 2015

Règlement de liquidation partielle de la fondation de prévoyance du 6 mars 2008

Règlement de liquidation partielle ou totale de la prévoyance d'affiliés du 6 mars 2008

Règlement de provisions techniques du 11 décembre 2013

### 1.4. Organe de gestion / Droit à la signature

Les organes de la fondation sont l'Assemblée des délégués, le Conseil de fondation et les commissions administratives des affiliés.

L'Assemblée des délégués nomme et révoque le Conseil de fondation. Elle prend connaissance du rapport annuel du Conseil de fondation. Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la fondation. Il a toutes les compétences et exécute toutes les tâches qui ne relèvent pas expressément d'un autre organe.

La fortune de la fondation est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de fondation édicte des directives par l'établissement d'un règlement de placement conforme aux dispositions légales.

### Conseil de fondation

<b>M. Pierre-Marcel Revaz</b> , jusqu'au 30.06.2015	Président <sup>1</sup>
<b>Mme Karin Perraudin</b> , dès le 01.07.2015	Présidente <sup>1</sup>
<b>Me Dominique Amaudruz</b> , jusqu'au 30.06.2015	Vice-Présidente <sup>1</sup>
<b>M. Patrick Varone</b> , dès le 01.07.2015	Vice-Président <sup>1</sup>
<b>Me Dominique Amaudruz</b> , dès le 01.07.2015	Membre
<b>M. Fabio Naselli Feo</b> , jusqu'au 30.06.2015	Membre
<b>M. Stéphane Roduit</b> , dès le 01.07.2015	Membre
<b>M. Antonio Rosafio</b>	Membre
<b>M. Thierry Rosset</b>	Membre
<b>M. Patrick Varone</b> , jusqu'au 30.06.2015	Membre

### Représentants du fondateur

<b>Mme Karin Perraudin</b> , jusqu'au 30.06.2015	Secrétaire hors conseil
<b>M. Fabio Naselli Feo</b> , dès le 01.07.2015	Secrétaire hors conseil <sup>1</sup>
<b>M. Urs Schwaller</b>	

<sup>1</sup> signatures collectives à deux

### 1.5. Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Le contrôle des activités de la fondation est effectué par l'organe de révision qui vérifie chaque année la gestion, les comptes et les placements, et par un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle qui détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.

<b>Administrateur</b>	Groupe Mutuel, Martigny
<b>Expert agréé en prévoyance professionnelle</b>	Prevanto SA, Pully (anciennement Swisscanto Prévoyance SA), jusqu'au 30.10.2015 allea SA, Lausanne, dès le 01.11.2015
<b>Organe de révision</b>	BDO SA, Sion, pour l'exercice 2014 Ernst & Young SA, Lausanne, dès l'exercice 2015
<b>Autorité de surveillance</b>	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

<b>1.6. Employeurs affiliés</b>	<b>31.12.15</b>	<b>Entrées</b>	<b>Sorties</b>	<b>31.12.14</b>
	1'703	205	181	1'679

## 2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

<b>2.1. Membres actifs</b>	<b>31.12.15</b>	<b>Entrées</b>	<b>Sorties</b>	<b>31.12.14</b>
Hommes	5'188	1'237	1'478	5'429
Femmes	4'300	1'039	1'142	4'403
<b>Total</b>	<b>9'488</b>			<b>9'832</b>
<b>Nombre de personnes ayant cotisé au cours de l'exercice</b>	<b>11'978</b>			<b>11'836</b>

<b>2.2. Bénéficiaires de rentes</b>	<b>31.12.15</b>	<b>Entrées</b>	<b>Sorties</b>	<b>31.12.14</b>
Rentes de vieillesse	260	31	7	236
Rentes de survivants	17	3	1	15
Rentes d'invalidité	89	12	13	90
Rentes d'enfants (de retraités ou d'invalides)	55	5	8	58
Rentes d'orphelins	29	4	3	28
<b>Total</b>	<b>450</b>			<b>427</b>

## 3. Nature de l'application des plans de prévoyance

### 3.1. Explication des plans de prévoyance

Les plans de prévoyance sont définis en primauté des cotisations et se fondent sur le règlement de prévoyance en vigueur et les conventions d'affiliation.

La rente de vieillesse est calculée en pourcentage de l'avoir de vieillesse que l'assuré a acquis au moment où il a atteint l'âge de la retraite. Le taux de conversion sur l'avoir de vieillesse LPP est celui fixé par le Conseil fédéral. Le taux de conversion sur la partie surobligatoire est déterminé par le Conseil de fondation. Les hommes qui ont atteint l'âge de 65 ans et les femmes celui de 64 ans ont droit aux prestations de vieillesse. Une retraite anticipée à un taux de conversion réduit est possible pour les assurés, mais au plus tôt dès l'âge de 58 ans.

Le salaire de base servant au calcul du salaire assuré correspond au dernier salaire annuel déterminant pour l'AVS, abstraction faite d'éléments de salaire de nature occasionnelle. Le salaire assuré est défini dans la confirmation d'affiliation. Les prestations de décès et d'invalidité sont fonction du salaire assuré et du plan de prévoyance au moment de la survenance d'un cas de sinistre. Les prestations sont servies conformément au règlement de prévoyance.

### 3.2. Financement, méthodes de financement

La fondation compte 4 méthodes de financement pour les employeurs et les assurés:

1. la prime d'épargne est fixée en pourcent du salaire assuré, la prime de risque est fixée sur la base du tarif du réassureur adapté, au taux technique de 2.5%;
2. les primes d'épargne et de risque sont fixées en pourcent du salaire assuré;
3. la prime totale est fixée en pourcent du salaire assuré, la prime de risque est fixée sur la base du tarif du réassureur adapté, au taux technique de 2.5%, la prime d'épargne est calculée par différence entre la cotisation totale et la prime de risque;
4. les plans avec une forme mixte de financement.

Dans tous les cas, l'employeur finance au minimum 50% de la prime totale.

## 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

### 4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont établis conformément aux recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et selon les dispositions des lois spéciales de la prévoyance professionnelle. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC repose sur des critères économiques et donne l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les états financiers reposent sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

### 4.2. Principes comptables et d'évaluation

L'évaluation se fait de manière uniforme dans chacun des postes du bilan. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes s'applique aux états financiers. Les bases d'évaluation et de calcul des actifs et passifs sont appliqués de manière permanente, sans intégration d'effets de lissage.

#### 4.2.1. Date du bilan

Le jour de référence de clôture est le 31 décembre.

#### 4.2.2. Conversion des monnaies étrangères

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. La conversion de postes tenus en monnaies étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Les bénéfices et pertes sur cours sont comptabilisés dans la rubrique «Produit net des titres».

#### 4.2.3. Titres (Placements)

Les placements en titres sont évalués aux valeurs cotées en bourse à la date de clôture (valeur actuelle). Les bénéfices et pertes de cours réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans la rubrique «Produit net des titres».

#### 4.2.4. Immeubles (Placements)

La méthode retenue pour l'évaluation des immeubles est la moyenne entre la valeur historique de l'exercice de l'année précédente modifiée des plus-values et des amortissements de l'année en cours et la valeur de rendement net au taux de capitalisation de 4.5%.

Les immeubles font également l'objet d'une expertise par un spécialiste périodiquement et par tournus. Ces expertises font office de valeurs maximales.

De plus, une évaluation peut être commandée lorsque les conditions d'exploitation d'un immeuble ont été sensiblement modifiées, par exemple à la suite d'une rénovation.

#### 4.2.5. Liquidités

Ces postes comprennent les liquidités opérationnelles et les liquidités disponibles pour placement (cette dernière position est classée en «Placements»). Les liquidités sont évaluées à la valeur nominale.

#### 4.2.6. Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

#### 4.2.7. Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale déduction faite d'éventuels correctifs de valeurs.

#### 4.2.8. Engagements

Les engagements comprennent les prestations de libre passage et rentes, engagements envers les banques et assurances et les autres dettes. Les engagements sont évalués à la valeur nominale.

#### 4.2.9. Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

Lorsque, en raison d'événements passés, il faut s'attendre à une perte d'avantages économiques lors d'exercices futurs, des provisions non techniques sont aussitôt constituées à hauteur du montant vraisemblablement nécessaire, par exemple les risques de procédures.

#### 4.2.10. Provisions non techniques

Les provisions non techniques ne concernent pas directement l'exécution des engagements de prévoyance. Ce poste ne peut pas servir à réaliser ou à tenir compte d'effets arbitraires ni de lissage.

#### 4.2.11. Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance sont composés:

- des capitaux de prévoyance des assurés actifs correspondant à la prestation de sortie réglementaire;
- des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rente de vieillesse correspondant à la valeur actuelle des rentes en cours et des éventuelles rentes futures de survivants. Ils sont déterminés par l'expert en prévoyance professionnelle;
- des fonds liés entreprises.

#### 4.2.12. Provisions techniques

La définition des provisions techniques, pour les besoins de l'établissement du bilan, est faite en collaboration avec l'expert en prévoyance professionnelle, qui en fixe également le niveau nécessaire compte tenu de la structure de l'effectif de la fondation et de l'observation statistique des cas d'assurance survenus durant les dernières années.

Les provisions techniques sont composées:

- de la provision pour augmentation de l'espérance de vie;
- de la provision pour écart de taux de conversion;
- des autres provisions techniques.

#### 4.2.13. Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est constituée pour couvrir les risques spécifiques du marché en vue de réaliser durablement les prestations promises. Son objectif doit permettre d'atteindre un niveau de sécurité d'environ 99% compte tenu du rendement attendu et de la volatilité de chaque catégorie de placement.

La méthode d'évaluation retenue est la «Risk adjusted capital». Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du rendement attendu en intégrant divers facteurs de risques (volatilité de la stratégie, rendement attendu de la stratégie/ allocation, degré de probabilité).

### 4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et présentation des comptes

Néant

## 5. Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

### 5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Le Groupe Mutuel Prévoyance est une fondation de prévoyance collective semi-autonome de type primauté de cotisations, réassurée auprès de compagnies d'assurance sur la vie pour les risques d'invalidité, décès, et en partie pour la longévité, ceci conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP). La fondation est liée par un contrat d'assurance avec La Mobilière pour l'assurance des rentes d'invalidité et de survivants d'actifs. Il est entré en vigueur au 01.01.2013 pour une durée de 5 ans.

5.2. Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance	2015	2014
Allianz	59'133'601	66'054'267
Mobilière	23'910'531	16'137'693
<b>Valeurs de rachat des contrats conclus avec des compagnies d'assurance</b>	<b>83'044'132</b>	<b>82'191'960</b>

5.3. Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs	2015	2014
Capitaux d'épargne au 01.01.	556'888'498	526'356'836
Cotisations d'épargne	61'573'111	62'919'795
Rachats	5'238'123	5'891'723
Remboursements versements anticipés logement / divorce	1'569'936	2'215'572
Apports de libre passage	57'513'242	81'140'642
Libérations des cotisations d'épargne	1'061'504	1'296'871
Prestations de libre passage en cas de sorties payées et à payer au 31.12.	-164'624'177	-161'927'511
Prestations de libre passage à payer au 01.01.	56'502'451	54'429'949
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-3'791'420	-4'189'361
Dissolution des capitaux par suite de retraite	-13'984'427	-28'037'264
Dissolution des capitaux par suite de décès	-1'078'054	-531'174
Rémunération des capitaux d'épargne	27'599'956	17'322'419
<b>Capitaux d'épargne au 31.12.</b>	<b>584'468'745</b>	<b>556'888'498</b>

Le taux d'intérêt des capitaux d'épargne est fixé par le Conseil de fondation compte tenu de la situation financière de la fondation. Pour l'exercice concerné, le taux s'élève à 5% (exercice précédent 3.25%) et est appliqué sur la totalité de l'avoir des assurés. Le montant de Fr. 27'599'956.– sous la rubrique «Rémunération des capitaux d'épargne» correspond à cette rémunération de 5%.

Sur décision du Conseil de fondation, les assurés recevront en 2016 une part des fonds libres sous la forme d'un intérêt supplémentaire de 1.5%. Cette majoration portera ainsi à 2,75% le taux d'intérêt sur les capitaux accumulés lors du bouclage des comptes 2016. Cette distribution du résultat concerne uniquement les entreprises affiliées au 31 décembre 2015. Le coût de l'intérêt supplémentaire a été comptabilisé dans les provisions techniques sous point 5.6. et s'élève à Fr. 8'800'000.– en 2015.

5.4. Total des avoirs de vieillesse LPP	31.12.	2015	2014
Avoir de vieillesse LPP (comptes-témoins)		310'633'586	301'030'627
Taux d'intérêt fixé par le Conseil fédéral		1.75%	1.75%

5.5. Evolution des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	2015	2014
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	9'367'470	0
Capitaux des actifs devenus retraités	10'609'236	8'401'340
Renforcement des réserves mathématiques selon bases techniques	896'198	966'130
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>20'872'904</b>	<b>9'367'470</b>

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes de vieillesse sont déterminés annuellement. Ils correspondent à la valeur actuelle des rentes en cours et des éventuelles rentes futures de survivants.

5.6. Evolution des provisions techniques	2015	2014	Evolution
Fonds liés entreprises	2'291'596	2'938'161	-646'565
Provision pour écart de taux de conversion	8'383'801	6'715'127	1'668'674
Provision pour augmentation de l'espérance de vie	626'000	234'000	392'000
Autre provision technique (petit effectif de rentiers)	1'315'000	816'000	499'000
Provision pour intérêts supplémentaires	8'800'000	18'100'000	-9'300'000
<b>Dissolution / constitution de provisions techniques</b>	<b>21'416'397</b>	<b>28'803'288</b>	<b>-7'386'891</b>

Les fonds liés des entreprises sont rémunérés du taux d'intérêt annuel fixé par le Conseil de fondation pour les réserves pour cotisations futures de l'employeur.

La provision pour écart de taux de conversion est constituée en vue de préfinancer les coûts des mises à la retraite ordinaire ou anticipée résultant de l'application d'un taux de conversion réglementaire supérieur au taux de conversion correspondant aux bases techniques utilisées.

Cette provision a été calculée avec un taux technique de 2.25% en 2015 contre 2.50% en 2014.

La provision pour augmentation de l'espérance de vie est constituée en vue de couvrir les effets financiers résultant de l'augmentation de l'espérance de vie des rentiers et des assurés actifs observée par le passé. Elle doit permettre de financer l'introduction de nouvelles bases techniques. L'impact estimé par l'expert s'élève à 5% des réserves mathématiques en cours sur un horizon de 10 ans, soit une charge de 0.5% supplémentaire par année. Dans cette optique, elle correspond au 31.12.2015 à 3% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

Une provision pour petit effectif des rentiers est enregistrée sous la dénomination Autre provision technique. Celle-ci a été recommandée par l'expert en prévoyance professionnelle afin de sécuriser le financement des rentes autonomes, étant donné la petite taille de l'effectif des retraités.

Le montant de la provision pour intérêts supplémentaires de Fr. 8'800'000.– correspond à la distribution d'un intérêt supplémentaire de 1.5% en 2016 sur les capitaux de prévoyance des assurés actifs.

### 5.7. Résultat de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été établie en février 2016 par allea SA sur la base des comptes annuels définitifs au 31.12.2014. L'expert confirme ce qui suit:

Le bilan actuariel de la fondation au 31.12.2014 présente, selon l'art. 44 OPP2, un degré de couverture de 120.9%.

Le montant cible de la réserve de fluctuation de valeur est atteint et la capacité de risque de la fondation est complète.

Les capitaux de couverture des bénéficiaires de rentes de retraite à la charge de la fondation ont été calculés selon la

méthode de capitalisation en fondation fermée à partir des bases actuarielles LPP 2010 au taux technique de 2.5% à fin 2014. L'expert prend note de la décision du Conseil de fondation d'abaisser le taux technique à 2.25% à fin 2015.

Les besoins prévisibles de liquidités sont actuellement couverts.

Les risques invalidité et décès sont couverts par un contrat d'assurance auprès de la Mobilière. La fondation a donc pris des mesures de sécurité complémentaires suffisantes, conformément à l'art. 43 al. 1 et 2 OPP2.

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur semble adéquate compte tenu de la structure de la fondation et des risques encourus.

La fondation est actuellement en mesure de remplir toutes ses obligations légales et celles excédant les exigences minimales envers les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes.

### 5.8. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Bases actuarielles pour les actifs	KT 95 adapté, 2.5%
Bases actuarielles pour les rentes d'invalidité et les rentes de survivants d'actifs	Réserves mathématiques tenues par les réassureurs
Bases actuarielles pour les rentes de vieillesse et rentes de survivants de retraités dès le 01.01.2014	LPP 2010 (P2007), 2.25%

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la fondation a opté pour une approche autonome des prestations de retraite. Les bases techniques LPP 2010 (P2007) sont utilisées pour l'évaluation des réserves mathématiques, au taux technique de 2.25%.  
Les prestations en cours sont maintenues auprès de l'assureur en place lors de leur survenance. Les bases actuarielles des différents réassureurs sont utilisées.

### 5.9. Modification des bases et hypothèses techniques

Le Conseil de fondation a décidé d'abaisser le taux technique des bases actuarielles pour les rentes de vieillesse et les rentes de survivants de retraités de 2.5% en 2014 à 2.25% en 2015.

5.10. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2	31.12	2015	2014
Total de l'actif		812'867'153	795'888'209
Dettes		-14'215'827	-11'493'631
Prestations de libre passage à payer et rentes		-58'222'556	-57'997'981
<b>Fortune disponible au 31.12.</b>		<b>740'428'769</b>	<b>726'396'597</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>626'758'046</b>	<b>595'059'256</b>
<b>Degré de couverture</b>		<b>118.14%</b>	<b>122.07%</b>

## 6. Commentaires relatifs aux placements et au résultat net des placements

### 6.1. Organisation des placements, règlement de placement

L'administration de la fortune se fait conformément aux dispositions légales relatives à la prévoyance professionnelle et édictées par l'OPP2.

Le Conseil de fondation est responsable des placements. Il a édicté un règlement de placement qui définit les principes de la gestion de la fortune et la stratégie de placement.

Le règlement de placement du 12 mars 2015 régit l'administration de la fortune.

Le Groupe Mutuel est mandaté par le Groupe Mutuel Prévoyance pour la gestion de ses avoirs destinés aux placements.

Les titres sont déposés auprès de différents établissements financiers indiqués sous point 6.5.

### 6.2. Utilisation des extensions des possibilités de placement (art. 50 OPP2)

L'utilisation des marges autorisées doit, de manière globale, respecter les limites de placement définies par les articles 54 à 57 de l'OPP2. Les marges autorisées concernant les liquidités peuvent être momentanément dépassées en cas d'afflux important de liquidités.

Le règlement de placement ne prévoit pas l'extension des possibilités de placement selon l'art. 50 OPP2.

### 6.3. Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

	2015	2014
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	66'300'000	56'900'000
Constitution / dissolution	2'800'000	9'400'000
<b>Réserve de fluctuation de valeur au 31.12.</b>	<b>69'100'000</b>	<b>66'300'000</b>
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	69'100'000	66'300'000
<b>Déficit dans la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	626'758'046	595'059'256
Réserve de fluctuation de valeurs comptabilisée en % des engagements	11.02%	11.15%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur en % des engagements	11.02%	11.15%

La méthode de calcul de la réserve de fluctuation de valeur est définie par le Risk Adjusted Capital. Cette méthode prend en compte:

- la rémunération au taux minimum LPP des avoirs de vieillesse de la fondation
- la volatilité de la stratégie de placement retenue par la fondation
- le rendement attendu de la stratégie de placement retenue par la fondation
- le degré de probabilité d'occurrence.

### 6.4. Respect des limites de placement selon l'OPP2 et stratégie de placement

Les limites de placement selon les articles 54 à 57 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2) sont respectées selon le tableau annexé.

Aucune position concernant des produits dérivés ne demeure ouverte à la date du bilan

## 6.5. Répartition des placements

Conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26, les actifs de la fondation sont évalués à la valeur de marché.

Répartition des placements de la fondation	31.12.	2015	2014	
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire	53'801'156	6.9%	44'038'385	6.0%
Obligations suisses en francs suisses	143'763'125	18.6%	143'634'850	19.4%
Obligations étrangères en francs suisses	93'251'661	12.0%	115'768'714	15.7%
Obligations étrangères en devises étrangères	52'869'256	6.8%	51'070'186	6.9%
Actions suisses	111'219'884	14.4%	105'261'514	14.2%
Actions étrangères	155'050'570	20.0%	146'268'221	19.8%
Immobilier	105'523'921	13.6%	77'300'800	10.5%
Rendements absolus	58'658'522	7.6%	56'188'538	7.6%
<b>Total</b>	<b>774'138'095</b>	<b>100.0%</b>	<b>739'531'207</b>	<b>100.0%</b>

Répartition des dépôts	31.12	2015	2014
Crédit Suisse		291'852'356	297'444'068
SIX		10'386'500	10'386'500
Banque Cantonale Vaudoise		114'680'156	104'411'626
UBS SA		88'473'977	86'210'206
Landolt & Cie		51'297'598	56'771'822
Barclays Bank (Suisse) SA		62'951'224	64'133'416
Raiffeisen		1'500'000	1'500'000
<b>Dépôts</b>		<b>621'141'811</b>	<b>620'857'637</b>

## 6.6. Explications du résultat net des placements

6.6.1. Produit net des liquidités et des placements sur le marché monétaire	2015	2014
Produit d'intérêts sur disponible pour placements	-46'406	28'006
Bénéfices et pertes de cours réalisés	-202'246	207'565
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	-566'693	141'294
<b>Produit net des liquidités et placements sur le marché monétaire</b>	<b>-815'345</b>	<b>376'865</b>

6.6.2. Produit net des titres	2015	2014
Produit d'intérêts des obligations	6'013'379	6'635'518
Intérêts des produits structurés	0	102'400
Produit d'intérêts des rendements absolus	1'497'857	898'999
Dividendes des actions	6'400'964	5'815'133
Impôts à la source non récupérables	98'532	110'517
Bénéfices et pertes de cours réalisés	477'388	3'402'877
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	-13'780'422	27'607'630
<b>Produit net des titres</b>	<b>707'699</b>	<b>44'573'073</b>

6.6.3. Produit net des immeubles détenus	2015	2014
Produit des locations	5'081'623	4'831'374
Conciergerie	-127'569	-102'623
Entretien et réparations	-352'243	-391'063
Energie et eau	-83'078	-55'395
Gérances des immeubles	-174'065	-161'729
Administration et assurances	-244'916	-199'119
Autres frais	-28'962	-57'724
<b>Produit net des immeubles détenus</b>	<b>4'070'791</b>	<b>3'863'721</b>

6.6.4. Variation de valeur des immeubles	2015	2014
Valeur des immeubles au 01.01.	72'541'000	72'754'000
Achat / travaux de plus-value	21'560'053	143'617
Fonds de rénovation	-295'855	0
Valeur des immeubles au 31.12.	91'495'000	72'541'000
<b>Variation de valeur des immeubles</b>	<b>2'310'198</b>	<b>356'617</b>

6.6.5. Intérêts divers	2015	2014
Intérêts sur les comptes de gestion	-35'617	3'729
Intérêts sur les libre-passage reçus	2'222	38'775
Intérêts de retard facturés	192'249	186'112
Intérêts sur créances	42'696	37'308
Intérêts sur fonds liés entreprises	-13'535	-25'520
<b>Intérêts divers</b>	<b>188'015</b>	<b>240'405</b>

## 6.6.6. Frais de gestion de la fortune

### 6.6.6.1. Somme des indicateurs des frais de placements

1 <sup>er</sup> niveau – institution	2015	2014
Frais de gestion	814'912	756'559
Droits de garde	673'266	605'307
Frais de boucllement et de gestion des comptes de liquidités	1'866	2'308
<b>Total frais TER</b>	<b>1'490'045</b>	<b>1'364'174</b>
Courtage sur transactions	218'701	171'069
Taxes étrangères	43'808	20'762
Droit de timbre	151'847	128'360
Impôts à la source non récupérables	98'532	110'517
<b>Total frais TTC</b>	<b>512'888</b>	<b>430'708</b>
Divers	34'666	22'035
<b>Total autres frais</b>	<b>34'666</b>	<b>22'035</b>
<b>Total des frais de placements de la fortune - 1<sup>er</sup> niveau</b>	<b>2'037'598</b>	<b>1'816'917</b>



## 2<sup>e</sup> niveau – placements collectifs

Dans le but de renforcer les exigences relatives à la transparence des coûts dans la gestion de la fortune, la directive du 23 avril 2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) demande de faire apparaître les frais inhérents aux placements collectifs (2<sup>e</sup> niveau) qui sont déduits du rendement de leur fortune.

Le produit des différentes catégories de placements de la fortune doit être augmenté en conséquence. La position «résultat net des placements» n'en est ainsi pas affectée. Ce produit est comptabilisé au point 6.6.2 sous «bénéfices et pertes de cours non réalisés».

	2015	2014
TER sur les fonds de placements en obligations	70'441	39'364
TER sur les fonds de placements en actions	407'290	279'933
TER sur les fonds de placements immobiliers	24'117	15'152
<b>Total des frais de placements de la fortune - 2<sup>e</sup> niveau</b>	<b>501'847</b>	<b>334'449</b>

	2015	2014
Frais de gestion de fortune comptabilisés (placements transparents)		
Frais de placements 1 <sup>er</sup> niveau	2'037'598	1'816'917
Frais de placements 2 <sup>e</sup> niveau	501'847	334'449
<b>Total des frais de gestion de fortune (placements transparents)</b>	<b>2'539'446</b>	<b>2'151'366</b>

6.6.6.2. Pourcentage des frais de gestion de la fortune	2015	2014
Placements transparents	748'510'280	723'598'042
Placements non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP2	26'283'590	16'677'882
<b>Total des placements à la valeur du marché</b>	<b>774'793'870</b>	<b>740'275'924</b>
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	2'539'446	2'151'366
<b>En % des placements transparents</b>	<b>0.34%</b>	<b>0.30%</b>

## 6.6.6.3 Liste des placements non transparents

Produits	ISIN	Fournisseurs	Devise	Quantité	Valeur du marché au 31.12.2015 en CHF
Autocallable Reverse Convertibles Multi indices – 31.10.2016 (JP Morgan)	XS1061506132	JP Morgan	CHF	1'500'000	1'266'000
Barrier Reverse Convertibles Multi indices – 15.04.2016 - (BCV)	CH0211223687	BCV Lausanne	CHF	2'400'000	2'464'800
Barrier Reverse Convertibles Multi indices – 20.10.2017 (ZKB)	CH0214780998	ZKB Finance Guernsey	CHF	2'500'000	2'541'750
Reverse Convertibles Multi Indices – 28.11.2016 (JB)	CH0227569099	Julius Baer Guernsey	CHF	2'500'000	2'501'250
Autocallable Barrier Reverse Convertibles Multi indices – 10.10.2017 (JB)	CH0242021274	Julius Baer Guernsey	CHF	2'500'000	2'515'000
Autocallable Barrier Reverse Convertibles Multi Indices – 12.05.2017 - (CS)	CH0252328163	CS Nassau	CHF	2'000'000	1'942'000
Barrier Reverse Convertibles Multi Indices – 06.07.2018 (CS)	CH0252331472	CS Nassau	CHF	2'600'000	2'503'800
Barrier Reverse Convertibles Autocallable Multi Indices – 17.02.2017 (BCV)	CH0271386150	BCV Lausanne	CHF	2'300'000	2'284'820
Barrier Reverse Convertibles Multi Indices – 18.05.2016 (BCV)	CH0281610250	BCV Lausanne	CHF	2'000'000	1'980'200
Barrier Reverse Convertibles Memory Coupon - Multi Indices 28.08.2015 (CS)	CH0288839936	CS Nassau	CHF	3'100'000	3'000'800
Barrier Reverse Convertibles Multi Indices – 24.12.2018 (Raiffeisen)	CH0303242512	Raiffeisen Suisse	CHF	3'300'000	3'283'170
					<b>26'283'590</b>

## 6.6.6.4 Taux de transparence

Taux de transparence en matière de frais	2015	2014
Placements transparents	748'510'280	723'598'042
Placements non transparents	26'283'590	16'677'882
<b>Total des placements à la valeur du marché</b>	<b>774'793'870</b>	<b>740'275'924</b>
<b>Taux de transparence</b>	<b>96.61%</b>	<b>97.75%</b>

6.6.7. Performance des placements	2015	2014
Capital moyen investi	754'548'529	700'517'688
Résultat des placements	-146'139	47'056'923
<b>Taux de rendement des placements</b>	<b>-0.02%</b>	<b>6.72%</b>

## 6.7. Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

### 6.7.1. Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2015, le total des créances des comptes-courants de primes des employeurs s'éleve à Fr. 9'131'837.– (Fr. 7'127'532.– au 31.12.2014). Le ducroire des créances douteuses se monte à Fr. 100'000.–.

### 6.7.2. Explications relatives aux réserves de cotisations des employeurs

	2015	2014
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	4'279'281	4'240'793
Apports de l'année	757'153	521'523
Utilisations	-727'610	-513'499
Intérêts	20'998	30'464
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>4'329'822</b>	<b>4'279'281</b>

Le taux d'intérêt alloué est de 0.50% en 2015 (0.75% en 2014).

## 6.8. Exercice des droits de votes des actionnaires

Suite à l'acceptation par le peuple de l'initiative Minder du 3 mars 2013, l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAB) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. En vertu de l'ORAB, les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer leurs droits de vote lors des assemblées générales des sociétés de domicile suisse cotées en bourse, la première fois en 2015.

La responsabilité de l'exercice du droit de vote incombe au Conseil de fondation qui vote dans l'intérêt des assurés, de manière à assurer durablement la prospérité.

Le Conseil de fondation peut s'appuyer sur un conseiller externe pour l'analyse et les recommandations de vote concernant certains points de l'ordre du jour. Un rapport annuel sur les votes effectués durant l'exercice sous revue est disponible pour les assurés de la fondation sur le site internet [www.groupemutuel.ch](http://www.groupemutuel.ch).

## 7. Commentaires relatifs à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1. Ducroire

La réserve pour pertes sur débiteurs a été constituée afin de couvrir d'éventuelles pertes n'étant pas à charge du Fonds de garantie LPP. La réserve est portée au bilan en diminution des débiteurs et correspond à 1% des débiteurs, minimum Fr. 100'000.–.

### 7.2. Assurances

Cette rubrique contient les comptes-courants entre la fondation et les divers assureurs des prestations de vieillesse, invalidité et décès.

### 7.3. Autres créances

	2015	2014
Impôt anticipé suisse	289'433	661'742
Impôts à la source sur les dividendes étrangers	312'251	236'722
Groupe Mutuel Association	191'888	0
<b>Total</b>	<b>793'572</b>	<b>898'464</b>

Le compte-courant avec le Groupe Mutuel Association enregistre les opérations entre la fondation et son administrateur le Groupe Mutuel.

### 7.4. Comptes de régularisation actif

	2015	2014
Intérêts courus	2'753'780	3'001'991
Fonds de garantie LPP	455'464	446'366
Prestations d'assurances	16'206	2'991
Fonds de rénovation immeuble à recevoir	295'855	0
Divers	159'345	207'590
<b>Total</b>	<b>3'680'650</b>	<b>3'658'937</b>

<b>7.5. Autres dettes</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Groupe Mutuel Association	0	217'080
Mutuelle Valaisanne de Prévoyance	76'813	506'627
<b>Total</b>	<b>76'813</b>	<b>723'708</b>

Les opérations enregistrées dans le compte-courant Mutuelle Valaisanne de Prévoyance concernent des montants de primes ou de libre-passage versés indûment dans l'une ou l'autre fondation de prévoyance.

<b>7.6. Comptes de régularisation passif</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Mouvements de fonds	855'993	449'089
Primes encaissées d'avance	4'578'379	2'010'398
Fonds de garantie LPP	314'045	312'495
Subsides Fonds de garantie LPP à distribuer	454'953	446'684
Apports de libre passage d'entrée reçus d'avance	3'488'727	2'949'647
Honoraires de surveillance et d'expert en prévoyance professionnelle	38'904	62'466
Divers	78'192	259'862
<b>Total</b>	<b>9'809'192</b>	<b>6'490'642</b>

<b>7.7. Cotisations</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Cotisations d'épargne	61'572'942	62'920'143
Cotisations de risque et de renchérissement	18'652'886	19'472'503
Cotisations au Fonds de Garantie LPP	343'218	341'031
<b>Total</b>	<b>80'569'046</b>	<b>82'733'677</b>

#### **7.8. Autres prestations réglementaires liées à la retraite**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la fondation n'est plus assurée pour la couverture des rentes de vieillesse réglementaires. Les autres prestations réglementaires liées à la retraite correspondent aux apports supplémentaires à charge de la fondation pour constituer les capitaux de prévoyances des bénéficiaires de rentes.

#### **7.9. Parts aux bénéficiaires des assurances**

Les excédents sont attribués à la fortune de la fondation et sont utilisés en priorité pour constituer les réserves nécessaires, réduire les frais de gestion, réduire les coûts des risques décès et invalidité ou pour améliorer le taux d'intérêt porté sur l'avoir de vieillesse des assurés.

## **8. Demandes de l'autorité de surveillance**

L'autorité de surveillance a formulé quelques remarques et demandé quelques informations complémentaires sur les comptes 2014 et sur le règlement de placement.

## **9. Autres informations relatives à la situation financière**

### **9.1. Procédures judiciaires en cours**

En droit du bail, diverses procédures usuelles, opposant la fondation à des locataires des immeubles propriété de celle-ci, sont pendantes. En outre, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations d'invalidité, opposent des affiliés à la fondation, procédures qui sont toutefois sans influence sur l'équilibre financier de cette dernière.

### **9.2. Autres informations**

Le travail de suivi en rapport avec les prêts hypothécaires accordés via la Fondation Hypotheka a continué en 2015. Plusieurs procédures sont en cours envers les débiteurs douteux. Quelques gérances légales ont été obtenues, et une procédure en mainlevée est en cours. Un débiteur important de la fondation a pu régler ses arriérés début septembre, et verse depuis de manière régulière les intérêts dus. Plusieurs expertises d'immeubles ont été réalisées, il n'en ressort à ce jour pas de besoin de correction de valeur supplémentaire. La valeur au bilan des prêts accordés via la fondation Hypotheka s'élève à ce jour à 82.8% de la valeur nominale.

## **10. Événements postérieurs à la date du bilan**

Aucun événement significatif postérieur à la date du bilan ne justifie une mention dans l'annexe aux comptes.

## Présentation des placements par catégorie

	31.12.2015		31.12.2014		Stratégie	Marges
	CHF	%	CHF	%	%	%
Liquidités en CHF et marchés monétaires	50'307'406	6.49	39'142'980	5.29		
Liquidités en devises étrangères	3'516'850	0.45	4'895'405	0.66		
Devises à terme en CHF	3'240'000	0.42	0	0.00		
Devises à terme en monnaies étrangères	-3'263'100	-0.42	0	0.00		
<b>Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire</b>	<b>53'801'156</b>	<b>6.94</b>	<b>44'038'385</b>	<b>5.95</b>	<b>6</b>	<b>0-15</b>
Obligations suisses en CHF	143'763'125	18.56	143'634'850	19.40		
Obligations étrangères en CHF	93'251'661	12.04	115'768'714	15.64		
<b>Total obligations en CHF</b>	<b>237'014'786</b>	<b>30.59</b>	<b>259'403'564</b>	<b>35.04</b>	<b>33</b>	<b>25-41</b>
Obligations suisses en devises étrangères	655'774	0.08	744'717	0.10		
Obligations étrangères en devises étrangères	52'869'256	6.82	51'070'186	6.90		
<b>Total obligations étrangères en devises étrangères</b>	<b>53'525'030</b>	<b>6.91</b>	<b>51'814'903</b>	<b>7.00</b>	<b>7</b>	<b>0-10</b>
Actions suisses	111'219'884	14.35	105'261'514	14.22		
<b>Total actions suisses</b>	<b>111'219'884</b>	<b>14.35</b>	<b>105'261'514</b>	<b>14.22</b>	<b>14</b>	<b>6-20</b>
Actions étrangères - placements directs	98'627'976	12.73	105'281'451	14.22		
Actions étrangères - placements indirects	56'422'594	7.28	40'986'769	5.54		
<b>Total actions étrangères</b>	<b>155'050'570</b>	<b>20.01</b>	<b>146'268'221</b>	<b>19.76</b>	<b>17</b>	<b>10-25</b>
Immeubles détenus	91'495'000	11.81	72'541'000	9.80		
Immeubles - placements indirects	5'673'019	0.73	1'920'898	0.26		
Immeuble en construction	8'355'902	1.08	2'838'902	0.38		
<b>Total immeubles suisses</b>	<b>105'523'921</b>	<b>13.62</b>	<b>77'300'800</b>	<b>10.44</b>	<b>15</b>	<b>8-20</b>
Prêts hypothécaires suisses	10'386'500	1.34	10'386'500	1.40		
Capitaux garantis et obligations à taux variables en CHF	15'828'450	2.04	22'367'935	3.02		
Capitaux garantis et obligations à taux variables en devises étrangères	3'284'310	0.42	3'634'263	0.49		
Placements alternatifs en CHF	26'283'590	3.39	15'656'030	2.11		
Placements alternatifs en devises	2'875'672	0.37	4'143'810	0.56		
<b>Total rendements absolus</b>	<b>58'658'522</b>	<b>7.57</b>	<b>56'188'538</b>	<b>7.59</b>	<b>8</b>	<b>0-12</b>
<b>Total des placements</b>	<b>774'793'870</b>	<b>100.00</b>	<b>740'275'924</b>	<b>100.00</b>	<b>100</b>	

	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
Liquidités opérationnelles	22'446'202	43'759'526
Réalisables	11'946'432	8'193'823
Compte de régularisation actif	3'680'650	3'658'937
	<b>38'073'283</b>	<b>55'612'285</b>
<b>Total du bilan</b>	<b>812'867'153</b>	<b>795'888'209</b>

La modification de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) du 6 juin 2014 qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014 demande, entre autres, de classer les obligations dites complexes comme placements alternatifs.

## Respect des limites de placements selon l'OPP2

	31.12.2015		31.12.2014		Limites
	CHF	%	CHF	%	55 OPP2
					%
Titres hypothécaires sur des biens immobiliers	10'386'500	1.28	10'386'500	1.31	50
Placements en actions	266'270'454	32.76	251'529'734	31.60	50
Placements immobiliers	105'523'921	12.98	77'300'800	9.71	30
Placements alternatifs	29'159'262	3.59	19'799'840	2.49	15
Placements en devises étrangères	211'172'572	25.98	210'756'602	26.48	30

Les limites selon l'art. 55 OPP2 et suivants sont respectées.

# B Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA  
Avenue de la Gare 39a  
Case postale  
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 58 286 51 11  
Téléfax +41 58 286 51 01  
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de  
**Groupe Mutuel Prévoyance-GMP, Sion**

Lausanne, le 26 avril 2016

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Groupe Mutuel Prévoyance-GMP, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



**Opinion d’audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l’exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse, à l’acte de fondation et aux règlements.

**Autre information**

Les comptes annuels du Groupe Mutuel Prévoyance-GMP pour l’exercice arrêté au 31 décembre 2014 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 20 avril 2015.

**Rapport sur d’autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d’agrément (art. 52b LPP) et d’indépendance (art. 34 OPP 2) et qu’il n’existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l’exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d’organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- ▶ si l’organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s’il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l’institution ;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- ▶ si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l’administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d’intérêts étaient suffisamment contrôlés par l’organe suprême ;
- ▶ si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d’assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l’autorité de surveillance ;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l’institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l’espèce ont été respectées.

Nous recommandons d’approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

  
Blaise Wägli  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

  
Stéfan Marc Schmid  
Expert-réviseur agréé

**Annexe**

- ▶ Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d’exploitation et l’annexe

## **Groupe Mutuel Prévoyance GMP**

Rue des Cèdres 5  
Case postale  
CH-1919 Martigny  
Tél. 0848 803 777  
Fax 0848 803 112  
[www.groupemutuel.ch](http://www.groupemutuel.ch)

Administrateur:



**Assuré. Là. Maintenant.**

Mai 2016